

POINTS PRINCIPAUX DEVANT ÊTRE INTÉGRÉS DANS LES STATUTS D'UNE ASSOCIATION COURANTE D'USAGERS DE L'EAU (AUE)

Chapitre 1 : Établissement et fonctions de l'Association

1. Nom de l'Association
2. Siège
3. Objectifs et fonctions de l'Association
4. Compte-rendu de création de l'Association en tant qu'entité juridique
5. Référence à la licence ou au permis d'utilisation de l'eau
6. Définition des droits d'eau de l'association et de ses membres
7. Conditions d'adhésion, de démission ou d'exclusion de l'association. Droits et obligations des membres
8. Registre des membres

Chapitre 2 : Organes de gouvernance et de gestion

9. Description générale des organes de gestion de l'association et de leurs fonctions
 - **Assemblée Générale**
10. Dispositions régissant la préparation et la tenue des réunions de l'Association.
11. Liste des problèmes potentiels pouvant nécessiter deux tiers des votes des membres pour qu'une résolution à leur sujet soit adoptée
12. Quorum requis pour la validité d'une réunion de l'assemblée générale
13. Conduites des affaires de l'Assemblée générale annuelle
14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale
15. Élections du Président et constitution du Conseil d'Administration
16. Droits de vote
 - **Conseil d'Administration**
17. Composition du Conseil
18. Dispositions relatives à la révocation des membres du conseil d'administration
19. Réunions du Conseil
20. Pouvoirs et obligations du conseil d'administration
21. Obligations des administrateurs : président, vice-président, secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier, trésorier adjoint, syndics
 - **Personnel de gestion (Prestataire de service des eaux)**
22. Conditions d'embauche du Gestionnaire et du personnel technique de l'AUE
 - **Comité de vérification**
23. Mise en place et fonctions d'un comité de vérification
 - **Autres comités**
24. Mise en place d'autres comités (par ex. arbitrage de litiges, supervision de travaux d'ingénierie, assistance technique aux agriculteurs, etc.)

Chapitre 3 : Droits et obligations concernant l'infrastructure d'irrigation et les propriétés de l'Association

25. Ressources de l'AUE
26. Inventaire des travaux autorisés ou propriétés de l'Association
27. Servitudes, droits de passage
28. Obligations concernant la maintenance des travaux
29. Habilitation de l'Association à établir des contrats de travaux d'entretien et de réhabilitation avec des sociétés privées

Chapitre 4 : Questions opérationnelles

30. Disposition régissant le réseau de distribution d'eau, les modes de culture, la planification de l'irrigation, du fonctionnement et de l'entretien. Les détails de ces dispositions peuvent être énumérés dans un « Manuel de fonctionnement et de distribution d'eau »

Chapitre 5 : Questions financières

31. Pouvoirs de lever et de percevoir des redevances
32. Frais d'adhésion, leur étendue, conditions de collecte
33. Procédure d'approbation et de vérification annuelles des comptes
34. Taxation
35. Définition de l'année financière
36. Comptes devant être maintenus. Tenue des registres de transactions
37. Arriérés
38. Création et utilisation du fond de réserve (le cas échéant)
39. Examen des livres
40. Audit
41. Utilisation du Sceau de l'Association
42. Économies
43. Bilan annuel
44. Évaluation des propriétés de l'Association
45. Autorité habilitée à signer les chèques

Chapitre 6 : Responsabilités, sanctions et indemnités

46. Délits et peines
47. Législation en vigueur
48. Indemnisation de préjudices causés par l'Association à l'encontre de ses membres
49. Obligations et responsabilité des membres eu égard aux passifs de l'association envers tierces parties
50. Peines pour non-paiement de redevance concernant l'eau
51. Résolutions de litiges
52. Recours
53. Avis

Chapitre 7 : Conditions générales

54. Conditions de modification des statuts et des articles de l'Association
55. Dissolution de l'Association
56. Démissions
57. Désignation d'un commissaire
58. Interprétation de termes
59. Dépôt et administration des fonds de l'Association

Notes :

1. Chaque numéro renvoie à un article des statuts, qui peut être divisé en rubriques où différents points se rapportant à cet article sont spécifiés et décrits plus en détail.
2. Les articles indiqués ci-dessus correspondent à une AUE de moyenne importance. Les petites associations peuvent ne pas avoir besoin de tous les articles mentionnés tandis que les associations de plus grande envergure ou polyvalentes peuvent nécessiter des articles supplémentaires en vue de définir d'autres activités et responsabilités supplémentaires.